

**PR1**

Implantation d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire par Consortium Multitech-GSI  
Environnement  
Rouyn-Noranda

6212-03-025

# **Avis de projet**

## INTRODUCTION

---

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne à suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9). Cette procédure, administrée par les Directions de l'évaluation environnementale, s'applique essentiellement aux projets localisés sur la partie du territoire québécois située au sud du 55<sup>e</sup> parallèle.

En vertu de l'article 31.2 de la Loi, le promoteur d'un projet assujéti à la procédure doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Faune dans lequel il décrit la nature générale du projet. Cet avis de projet permet au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti et, dans ce cas, de préparer une directive identifiant les points essentiels à traiter dans l'étude d'impact.

Pour accroître le degré de précision de la directive, l'avis de projet doit être rempli avec le plus de clarté possible. Tout document annexé à l'avis de projet doit être fourni en quinze copies.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné au :

Ministère de l'Environnement et de la Faune  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets industriels et en milieu hydrique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933  
Télécopieur : (418) 644-8222

Ministère de l'Environnement et de la Faune  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets en milieu terrestre  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 81  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3900  
Télécopieur : (418) 644-8222

À l'usage du ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Date de réception \_\_\_\_\_

Numéro de dossier \_\_\_\_\_

**1. Promoteur : MULTITECH ENR., 2539-8777 QUÉBEC INC.**

Adresse : 2070, rang 10,  
Val-Paradis, Québec  
J0Z 3S0

Téléphone : (819) 941-6331

Télécopieur : (819) 941-6331

E-mail : [multitech@sympatico.ca](mailto:multitech@sympatico.ca)

Responsable du projet : Pierre Mercier

**2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu) GSI ENVIRONNEMENT**

Adresse 5227, rue Notre-Dame est, suite 200  
Montréal, Québec  
H1N 3P2

Téléphone : (514) 257-7644

Télécopieur : (514) 257-7729

E-mail : [montreal@gsienv.ca](mailto:montreal@gsienv.ca)

Responsable du projet : Jean-Claude Marron, ing.

**3. Titre du projet**

**CENTRE RÉGIONAL DE GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES ET DES DÉCHETS DE LA MRC DE ROUYN-NORANDA**

#### 4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

##### 4.1 Objectifs

Les objectifs du projet sont l'établissement et l'exploitation d'un centre régional de gestion intégrée de matières résiduelles et déchets, comprenant un lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) permettant l'élimination de déchets solides, un lieu d'élimination à sécurité maximale pour déchets industriels, sols contaminés et spéciaux, le recyclage des matériaux secs ainsi que la mise en place d'un site de compostage et d'entreposage de pneus (voir figure 1 ci-annexée). Ce projet sera conforme au projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets et politiques gouvernementales en vigueur. Les prochaines sections présentent spécifiquement le projet de L.E.S.

##### 4.2 Justification du projet

Une ordonnance de fermeture du dépotoir actuel de la ville de Rouyn-Noranda a été émise par le ministère de l'Environnement du Québec. Il est donc urgent que la MRC de Rouyn-Noranda se dote d'un lieu d'enfouissement sanitaire conforme au projet de règlement précité. Ce projet vise donc à offrir à la région une alternative au site actuel.

L'établissement d'un nouveau L.E.S. est nécessaire et d'ailleurs à l'étude depuis 1991. En effet, la ville de Rouyn-Noranda a, par l'entremise de la Firme Multitech, déposée en mars 1992 une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur une partie des lots 55 à 58 du rang X nord, canton de Rouyn. En réponse au dépôt de cette demande et suite au dépôt de travaux complémentaires, un avis de conformité aux normes hydrogéologiques fût émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune le 6 novembre 1992. Cet avis indiquait qu'une superficie de 22 hectares était conforme aux exigences de l'article 29 "*Conditions hydrogéologiques*", du règlement Q-2, r.14 sur les déchets solides de la loi sur la qualité de l'environnement tel qu'édicte en 1992. Le dépôt du projet de Loi 101 concernant les nouveaux lieux d'enfouissement sanitaire visant à soumettre ces projets à la procédure d'évaluation environnementale aux exigences contenues au Projet de règlement sur la mise en décharge en a retardé sa mise en œuvre.

à la note  
livrée,

L'importance du couvert argileux sur le site étudié permet d'aménager une partie importante de la superficie étudiée (30 hectares) de façon conforme aux exigences du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets actuellement à l'étude. En effet, une superficie de 24 hectares offre un couvert argileux de plus de cinq mètres d'épaisseur et pourrait être aménagée selon les conditions de l'article 15 du projet de règlement. Une superficie adjacente de 6 hectares ayant un couvert argileux entre 3 et 5 mètres d'épaisseur pourrait être aménagée selon les dispositions de l'article 16 du projet de règlement.

## **5. Localisation du projet**

Mentionner les sites où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire si connus les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités touchés). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale des sites potentiels de localisation du projet.

Le site est situé sur les lots 55 à 58 du rang X nord ainsi que les lots 15 à 18 du rang A, Canton de Rouyn.

## **6. Propriétés de terrains**

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue et mentionner depuis quand et dans quelles proportions ces terrains sont acquis (ex. : propriété privée à 100 %, terrains acquis à 75 % suite aux expropriations, etc.). Ces renseignements pourraient apparaître sur une carte.

Lesdits lots sont la propriété de la ville de Rouyn-Noranda. Une résolution de la ville de Rouyn-Noranda stipule qu'advenant le cas où la firme Multitech Enr., réussisse à faire qualifier lesdits lots comme site d'enfouissement sanitaire conforme à la Loi et aux Règlements en vigueur et conditionnellement à ce que les autres municipalités participantes aient donné leur accord préalable (autorisations acquises le 26 novembre 1999) la ville de Rouyn-Noranda cèdera à Multitech (avec l'autorisation préalable du ministère des Ressources Naturelles (autorisation acquise le 15 décembre 1999)) les lots nécessaires pour la réalisation du site d'enfouissement sanitaire accepté par les autorités compétentes.

## 7. Description du projet

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques du projet, incluant les activités et travaux s'y rattachant (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet d'établissement du L.E.S. de déchets solides couvre une superficie de l'ordre de 30 hectares pouvant répondre aux besoins d'élimination de l'Abitibi-Témiscamingue pour une période excédant 30 ans.

### Aménagement du L.E.S.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de déchets solides comprendra les infrastructures et les aménagements suivants :

- un système d'étanchéisation des cellules d'enfouissement ;
- un système de collecte des eaux de lixiviation ;
- un système de traitement des eaux de lixiviation ;
- un système de captage actif et d'élimination des biogaz ;
- un couvert final multicouche ;
- un réseau de contrôle et drainage des eaux de surface ;
- un réseau de monitoring des eaux de surface et souterraines ;
- un poste de contrôle et une balance ;
- une déchetterie.

Les paragraphes qui suivent décrivent sommairement les infrastructures prévues et ouvrages connexes du projet.

### Construction d'une ligne électrique.

Une ligne électrique monophasée sera construite jusqu'au site. L'installation temporaire d'une génératrice pourrait fournir l'énergie nécessaire afin de ne pas retarder le début des opérations d'enfouissement.

## Construction des bâtiments

### Poste de contrôle

L'installation d'un poste de contrôle est justifiée par l'obligation de tenir un registre des activités d'enfouissement. De plus, le site sera ouvert 48 heures par semaine. Le poste sera utilisable à l'année et sera pourvu d'eau potable, d'un téléphone ou d'un radio-émetteur-récepteur, d'éclairage et d'un cabinet d'aisance. Il est possible que dans un premier temps, l'utilisation d'une toilette chimique et d'un réservoir d'eau potable réfrigéré soit requise.

### Garage d'entretien mécanique

Considérant la faible distance séparant le site d'enfouissement et les services d'entretien d'équipements lourds disponibles à Rouyn-Noranda, un abri chauffé afin de faciliter le démarrage des équipements par temps froid sera suffisant. Un espace a été prévu sur le plan d'aménagement à cet effet.

### Balance

L'installation d'une balance électronique avec contrôle informatique est prévue à l'entrée du site.

### Débarcadère et contenants à déchets

L'aménagement d'un débarcadère facilitera à la clientèle la disposition des déchets dans les six contenants mis à leur disposition. Ces contenants faciliteront le recyclage éventuel des matériaux secs, pneus, ect. Deux de ces contenants auront une utilité spécifique. Le premier servira à récupérer les batteries de toutes sortes et le second permettra le ramassage des contenants d'hydrocarbures. Ce débarcadère sera aménagé à partir du concept de déchetterie. De plus, un contenant de 10 mètres cubes sera aménagé à l'entrée du site afin de permettre à la clientèle de déposer leurs déchets en dehors des heures d'ouvertures.

### Clôtures et barrières

Un réseau de clôtures et barrières sera aménagé sur le site conformément au plan d'aménagement annexé au présent rapport. Ces clôtures seront construites avec du grillage de type frost à maille de 50 mm X 50 mm, fil d'acier calibre 9, galvanisation CL 2 (610 gr. de zinc par mètre carré min.), conforme à la norme ASTM A-30274. Les clôtures seront aménagées conformément aux règles de l'art. Quatre clôtures pare-papier seront disposées à moins de 20 mètres de l'opération d'enfouissement. Le détail de ces clôtures pare-papier est annexé au présent rapport sous la

rubrique clôture pare papier, ( Chap. 19 clôtures pare-papier). Il sera important de contrôler les déversements de déchets de la clientèle en dehors des heures d'ouverture. Pour ce faire, la circulation sur le site sera restreinte par un système de barrières tel que montré au plan d'aménagement.

#### Voies d'accès sur le site

Les voies d'accès, les emplacements des bâtiments, ainsi que l'aire de stationnement seront construites à partir des emprunts granulaires disponibles sur le site. Lorsque les gros travaux seront complétés, un recouvrement de gravier concassé de calibre 20-0 sera effectué sur les surfaces de roulements. La surface de roulement sera maintenue carrossable en tout temps. Un entretien régulier en toute saison sera prévu à cette fin.

#### Ecrans naturels

Le site est complètement situé en forêt, et le déboisement a été effectué sur la superficie utile du site. La périphérie boisée du site sera conservée afin de servir d'écran naturel.

#### Dissimulation

Le lieu d'enfouissement est situé en contrebas de l'aire de contrôle et aucune activité d'enfouissement ne sera visible de la voie publique.

#### Zone-tampon

La ville a acquis l'ensemble des lots visés par l'implantation du site d'enfouissement sanitaire. Une zone tampon de plusieurs dizaines de mètres sera respectée.

#### Canaux de dérivation des eaux de surface

Un système de contrôle des eaux de ruissellement sera mis en place tel que montré sur le plan d'aménagement. Ce réseau sera aménagé de façon à éviter que toutes eaux de ruissellement ne pénètrent dans la tranchée et entrent en contact avec les déchets.

#### Exploitation du L.E.S.

La phase exploitation prévoit l'élimination d'un tonnage annuel pouvant varier de 25 000 à 100 000 T/an environ selon la population qui sera desservie.

Durant la période d'exploitation et après la fermeture du lieu d'enfouissement, les eaux de lixiviation seront recueillies et traitées avant leur rejet au réseau hydrographique. Au fur et à mesure que les cellules d'enfouissement seront remplies, un couvert final étanche sera mis en place et ensemené. Un système de captage actif et d'élimination des biogaz générés par les déchets enfouis sera également mis en place.

De même, un suivi régulier de la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de lixiviation sera effectué. Un fond de post-fermeture sera créé de manière à poursuivre, après la fermeture du lieu, le suivi environnemental, l'entretien du site et l'opération du système de traitement des eaux.

## 8. Description du milieu et des principales contraintes

Pour les sites envisagés, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (compatibilité avec les usages, disponibilités des services, topographie, préoccupations majeures, etc.).

### Effets sur la faune et la flore

Le secteur proposé est boisé et réservé à l'exploitation des ressources minérales. De plus, ce secteur ne possède pas une faune ou une flore unique que l'on ne pourrait retrouver ailleurs en région. Le site est confiné entre une zone de gravières exploitées intensivement, et la rivière Kinojévis. Ces exploitations de gravières ont déjà comme caractéristique d'éloigner la faune et de limiter la présence d'animaux sur le site. Aucune habitation humaine n'est présente à moins de 10 kilomètres du site. Les lots 55 à 58 du rang X nord et une partie des lots 15 à 18 du rang A ont été déboisés en 1992 lorsque les travaux de construction ont débuté.

### Les odeurs

Le site se situe à mi-pente sur un versant est, les vents dominants soufflent vers l'est. Cette combinaison de facteurs minimisera la dispersion des odeurs. Il est à noter que l'on ne retrouve aucune habitation à l'est du site sur plusieurs kilomètres.

### Le bruit

Aucune habitation humaine n'existe dans un rayon de 10 kilomètres du site proposé. De plus, les activités industrielles présentes (exploitation de gravière, travaux de concassage) dans ce secteur sont bien plus génératrices de bruit que le projet proposé.

### Les chemins

Le transport de la matière première relié à la présence des activités industrielles dans le secteur a justifié la construction d'un chemin d'accès à forte capacité portante. Ce chemin est situé dans le prolongement du chemin du dépotoir actuel. Aucune habitation humaine n'est présente entre l'ancien dépotoir et le site proposé. La présence d'un site d'enfouissement sanitaire dans ce secteur n'aura donc que très peu d'impact supplémentaire pour la population environnante.

### Le réseau hydrologique

Le secteur environnant le site proposé comporte un réseau hydrologique limité à six kilomètres carrés. Un esker (dépôt de sable et de gravier) domine la plaine argileuse et divise les eaux de ruissellement en deux versants. Les eaux du versant ouest s'écoulent vers le lac à la Vase et se déversent ensuite dans la rivière Kinojévis par le ruisseau du même nom. Quant aux eaux du versant est, elles se déversent directement dans la rivière Kinojévis.

### Hydrogéologie du secteur

L'esker qui domine le secteur n'est pas recouvert d'argile. Les eaux de pluie percolent à travers ce dépôt de forte perméabilité et forment une nappe d'eau souterraine à une élévation de 13 mètres supérieure au niveau de la rivière Kinojévis. Une crête rocheuse axée nord-sud divise cette nappe d'eau souterraine et captive en deux nappes phréatiques distinctes. L'une à l'ouest de la crête rocheuse fait résurgence à travers les argiles et se déverse dans le lac à la Vase. L'autre à l'est, (sous-jacente au site d'enfouissement proposé) fait résurgence à travers les argiles à 300 mètres à l'est de la zone d'enfouissement. Le niveau de cette résurgence est de dix mètres supérieur au niveau de la rivière Kinojévis et à quatre cents mètres de celle-ci. La nappe phréatique sous-jacente au site est limitée à la superficie exploitable.

## **9. Principales répercussions appréhendées**

Pour chacune des phases du projet, décrire sommairement les principales répercussions appréhendées par la réalisation éventuelle du projet (milieux naturel et humain).

Le transport de la matière première relié à la présence des activités industrielles dans le secteur a justifié la construction d'un chemin d'accès à forte capacité portante. Ce chemin est situé dans le prolongement du chemin du dépotoir actuel. Aucune habitation humaine n'est présente entre l'ancien dépotoir et le site proposé. La présence d'un site d'enfouissement sanitaire dans ce secteur situé à plus de 10 kilomètres de toute habitation humaine n'aura donc que très peu d'impact pour la population environnante.

Les risques de dégradation de la qualité des eaux souterraines et de surface seront réduits au minimum compte tenu que les cellules seront dotées d'un système d'étanchéisation et de collecte du lixiviat et qu'un système de traitement des eaux de lixiviation permettant de rencontrer les normes de rejet au milieu récepteur sera mis en place.

## 10. Calendrier de réalisation du projet

Mise en œuvre de la demande de certificat

1. Protocole MRC-Promoteur		20-01-2000
2. Protocole MENV- rencontre et convention de collaboration		20-01-2000 au 31-01-2000
3. Plan directeur		20-01-2000 au 08-03-2000
4. Consultation publique		16-02-2000 au 05-04-2000
5. Étude d'impact	Dépôt préliminaire	23-02-2000
	Dépôt final	15-03-2000
	B.A.P.E.	15-05-2000
6. Décret		15-07-2000
7. Plans et devis		15-08-2000
8. Construction		15-07-2000 au 15-10-2000
9. Opération		Septembre à Octobre 2000

## 11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et les projets connexes qui peuvent s'y rattacher.

- lieu d'élimination à sécurité maximale pour déchets industriels, sols contaminés, déchets spéciaux ;
- recyclage des matériaux secs ;
- centre de compostage ;
- centre de consolidation, traitement, recyclage et transfert (CTRRT) de résidus domestiques dangereux et de matières dangereuses ;
- aire d'entreposage de pneus usagés.

## 12. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages.

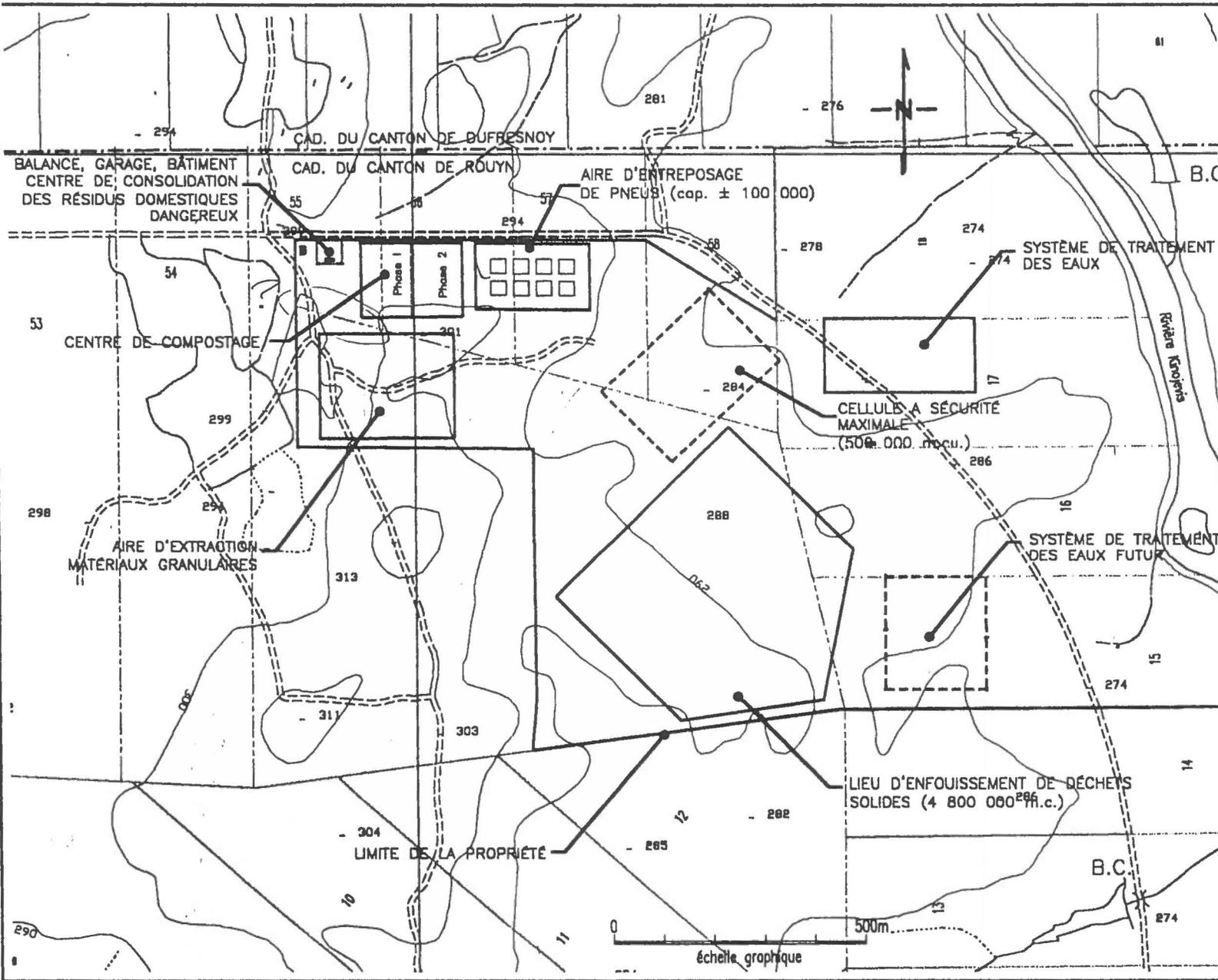
Le projet est accueilli favorablement par le milieu municipal de la MRC de Rouyn-Noranda et il devrait être incorporé au plan directeur que la MRC doit ~~se~~ mettre en place en vertu des nouvelles dispositions législatives. Les faibles volumes en augmentent les coûts, mais ces derniers demeurent inférieurs aux coûts d'installation d'un centre de transbordement et de transport routier avec les répercussions sur les routes, les risques d'accidents, etc. C'est une solution à long terme qui est proposée et qui permettra à la région de traiter ses déchets domestiques et industriels, tant au niveau de la récupération que de l'enfouissement. Le projet se veut régional, car il est peu probable que deux centres semblables puissent co-exister et être rentables pour l'instant dans le Nord-Ouest québécois.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 25 janvier 2000

par Yves Gagnon





**LÉGENDE**

No.	Date	Description



**GSI**  
GÉNÉRALISTES EN SERVICES INDUSTRIELS

Projet:

**CENTRE RÉGIONAL DE GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES DÉCHETS DE LA M.R.C. DE ROUYN-NORANDA**

Titre:

**VUE D'ENSEMBLE**

Approuvé:	Dessiné:
Yves Gagnon	S. Cerninara
Date:	Dossier:
Janvier 2000	898-1314-150
Échelle:	Figure:
graphique	<b>1.0</b>

Aide de projet